Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR PRÈS DE 7 MILLIONS D'EUROS (dont 1,773 millions d'euros de report 2019) SANS AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ NI RECOURS À L'EMPRUNT

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 18 février 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21 janvier 2020. Il a été établi avec la volonté :

- De ne pas augmenter la fiscalité,
- De faire évoluer les dépenses de fonctionnement par l'apport de nouveaux services, tout en restant vigilant sur la maîtrise des dépenses,
- De contenir la dette en utilisant les excédents et de maintenir une capacité de désendettement basse,

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des charges de fonctionnement inhérentes au patrimoine de la commune, les frais de personnel de la ville et les indemnités des élus, les subventions aux associations et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association, les intérêts d'emprunt ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à supporter le capital de la dette.

I. Éléments de contexte

La commune a voté son 5^{ème} budget depuis sa création au 1^{er} janvier 2016. Elle comprend désormais une population totale de 9 092 habitants.

Le territoire a connu de profondes mutations depuis 2013 qui sont régulièrement rappelées à l'occasion de la présentation des débats d'orientation budgétaire :

- Transfert de la fiscalité professionnelle unique à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2013 (cela signifie que la fiscalité économique des entreprises est perçue par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts),
- Transfert massif de compétences à l'intercommunalité au 1er janvier 2013,
- Dé-transfert de ces mêmes compétences et retour de leur gestion aux communes en deux temps, au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} septembre 2016 :
 - o Voirie,
 - o Equipements sportifs,
 - o Petite enfance.
 - Scolaire/périscolaire,
 - o Culture (sauf la mise en réseau des bibliothèques et Gaston Chaissac).
- Création de la commune nouvelle d'Essarts en Bocage, en fusionnant les communes historiques des Essarts, L'Oie, Sainte-Florence et Boulogne au 1^{er} janvier 2016,
- Fusion de la Communauté de Communes du Pays des Essarts avec la Communauté de Communes de Saint-Fulgent pour donner naissance à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts au 1^{er} janvier 2017.

Ces mouvements ont d'importantes conséquences sur les finances publiques, que ce soit en matière patrimoniale, fiscale, matière financière.

La fusion avec les deux ex-intercommunalités au 1er janvier 2017, a eu des conséquences sur les recettes fiscales, le montant des attributions de compensation (somme versée par l'intercommunalité ou perçue dont le montant correspond à la différence entre la fiscalité économique, désormais rattachée à l'intercommunalité et les charges qu'elle assume en lieu et place des communes en fonction des compétences qui lui sont attribuées) et a engendré une perte de recettes et une augmentation des dépenses suite au départ du siège social de l'intercommunalité sur la Commune de Saint-Fulgent et à un processus de démutualisation.

L'année 2019 a été l'occasion pour les élus d'adapter le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et l'année 2020 s'inscrit dans cette continuité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b) Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, multi-accueil...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Pour notre commune, les recettes prévisionnelles de fonctionnement réelles 2019 s'élèvent à 7 732 800 € auxquelles s'ajoutent 44 337 € de recettes d'ordre (immobilisations), et le résultat de fonctionnement reporté de 2 817 488 €, soit un total de 10 594 625 €.

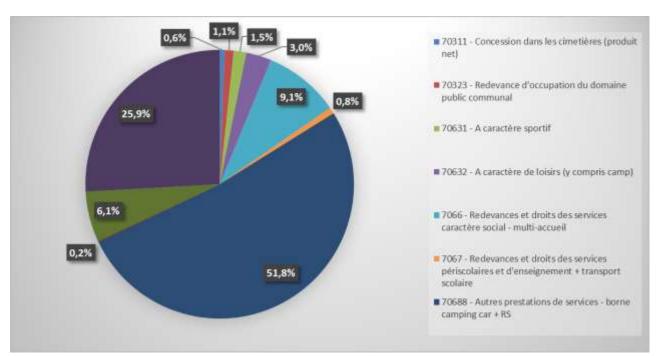
Les recettes principales réelles sont réparties comme suit :

- Les impôts et taxes,
- Les dotations de l'Etat,
- Les produits des services.

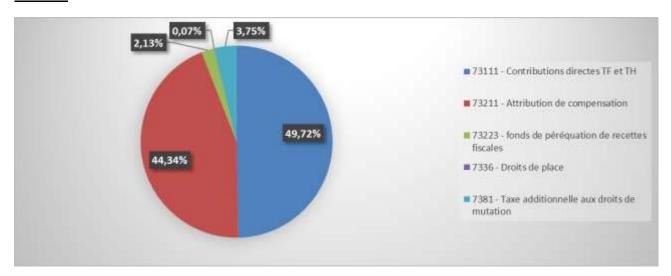
Intitulé	BP 2020		
PRODUITS DES SERVICES	657 000,00		
FISCALITE DIRECTE ET INDIRECTE	5 334 000,00		
DOTATIONS	1 480 800,00		
REVENUS DES IMMEUBLES	261 000,00		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 732 800,00		
722 - Immobilisations corporelles (travaux en régie)	25 000,00		
777 - Quote part des subventions d'inv transférées au compte de résultat	19 337,37		
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	44 337,37		
AFFECTATION RESULTATS ANTERIEURS	2 817 488,12		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 594 625,49		

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

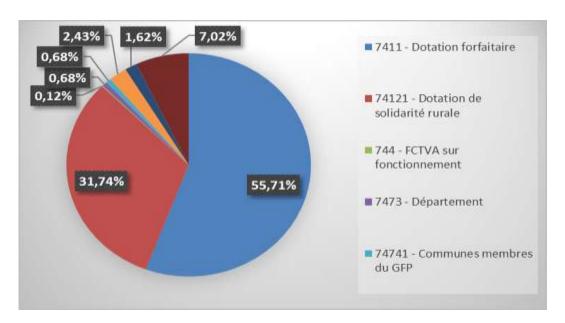
Produits des services



Fiscalité



Dotations



c) <u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u> s'élèvent à **6 877 331 €**, auxquelles s'ajoutent 2 950 000 € de virement vers l'investissement, 767 293 € de dotations aux amortissements, soit un total de 10 594 625 €. Les dépenses réelles sont principalement constituées :

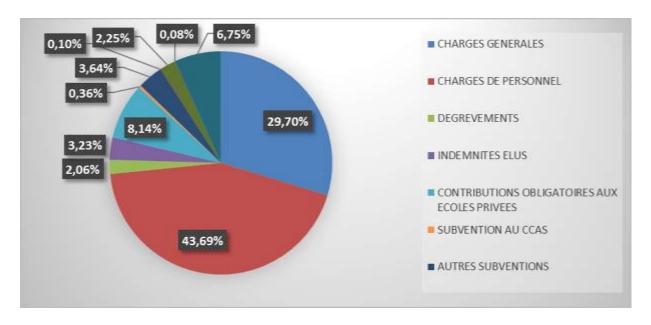
- Des salaires du personnel municipal,
- Des charges générales soit l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services,
- Des subventions versées aux associations et au CCAS.
- Des indemnités des élus,
- Des intérêts d'emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit 2 950 000 €, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Les

dépenses réelles principales sont réparties comme suit :

Intitulé	BUDGET PRIMITIF 2020
CHARGES GENERALES	2 042 300,00
CHARGES DE PERSONNEL	3 005 000,00
DEGREVEMENTS	141 500,00
INDEMNITES ELUS	222 000,00
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AUX ECOLES PRIVEES	560 000,00
SUBVENTION AU CCAS	25 000,00
AUTRES SUBVENTIONS	250 000,00
AUTRES CHARGES DIVERSES	7 000,00
FRAIS FINANCIERS	155 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 500,00
DEPENSES IMPREVUES	464 031,72
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 877 331,72
023 - Virement à la section d'investissement	2 950 000,00
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	767 293,77
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 594 625,49

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



III. La fiscalité

Les prévisions budgétaires sont assises sur les taux des impôts locaux pour 2020 **SANS AUGMENTATION** comme suit :

concernant les ménages

Taxe d'habitation: 13.41 %,

Taxe foncière sur le bâti : 12.45 %, Taxe foncière sur le non bâti : 37.51 %. Il est rappelé que la fiscalité des entreprises est perçue par l'Intercommunalité.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 652 000 €.

La commune perçoit des attributions de compensation par la Communauté de Communes. Ces attributions de compensation correspondent à la différence entre la fiscalité des entreprises que la commune a transférée en 2013 et donc perçue désormais par la Communauté de Communes (au 1er janvier 2013) et les charges transférées à l'Intercommunalité puis revue lors de la fusion avec l'ex intercommunalité du Pays de Saint-Fulgent. Le montant prévu au budget 2020 est 2 365 000 €.

	Taux d'Essarts en Bocage prévus en 2019	Moyenne nationale
тн	13,41%	16,77%
TFB	12,45%	21,19%
TFNB	37,51%	49,63%

IV. Les dotations de l'État

La commune d'Essarts en Bocage, en sa qualité de commune nouvelle, n'a pas jusqu'à présent été impactée depuis 2016 par la baisse des recettes de fonctionnement des villes du fait d'aides de l'État en constante diminution. Compte tenu de sa 4ème année d'existence, le maintien des dotations n'est plus applicable à Essarts en Bocage à partir de 2019 :

- 2016 = 1 257 284 €
- 2017 = 1 331 122 €
- 2018 = 1 364 775 €
- 2019 = 1 293 000 €
- 2020 = estimées à 1 295 000 €

V. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

b) Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 997 815 €. Il regroupe :

<u>En recettes</u>: deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...) et le versement du FCTVA.

Intitulé	BUDGET PRIMITIF 2020		
Subventions d'Investissement Etat/Région/Département/Intercommunalité	723 958		
FCTVA	900 000		
Taxe d'aménagement	100 000		
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 723 958		
Virement de la section de fonctionnement	2 950 000		
Amort. des immos incorporelles et corporelles	767 294		
Produits des cessions	627 094		
SOUS-TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 344 386		

REPORT 2018 SUR 2019	1 929 469
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 997 815

<u>En dépenses</u> : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Intitulé	BUDGET PRIMITIF 2019	
Total des dépenses d'équipement 2020	5 156 915	
Participations travaux EHPAD	13 617	
Dépenses imprévues	396 738	
Remboursement capital de la dette	613 100	
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 180 370	
Reports 2019	1 773 107	
Immos incorporelles et corporelles	44 337	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 997 815	

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

Intitulé	BP 2019	BP 2020	REPORTS	NVX CREDITS 2020
TOTAL OPERATION 1000 - Informatique	28 600,00	63 980,00	3 480,00	60 500,00
TOTAL OPERATION 1010 - Promotion du territoire	45 173,98	16 000,00	-	16 000,00
TOTAL OPERATION 1020 - Bibliothèques	12 436,79	13 843,65	3 843,65	10 000,00
TOTAL OPERATION 1030 - Equipements sportifs	736 601,18	536 999,30	167 699,30	369 300,00
TOTAL OPERATION 1031 - Salle de sports Boulogne	281 399,92	-	-	-
TOTAL OPERATION 1040 - Eclairage public	59 744,00	73 891,00	23 891,00	50 000,00
TOTAL OPERATION 1050 - Cimetières	75 322,56	78 105,80	8 105,80	70 000,00
TOTAL OPERATION 1060 - Réserves foncières	404000.00	07 700 00	22 000 00	F 4 000 00
Lotissements	104 900,80	87 700,80	32 800,80	54 900,00
TOTAL OPERATION 1061 - Réserves foncières	497.000.00	732 000 00	407.000.00	335 000 00
Aménagements urbanisme	487 000,00	732 000,00	407 000,00	325 000,00
TOTAL OPERATION 1070 - Bâtiments divers	735 840,62	1 215 416,98	47 416,98	1 168 000,00
TOTAL OPERATION 1071 - Madras	422 500,15	66 168,74	16 168,74	50 000,00
TOTAL OPERATION 1072 - Presbytère Ste Florence	554 869,80	405 201,19	385 201,19	20 000,00
TOTAL OPERATION 1073 - Les Halles L'Oie	50 600,00	2 400,00	2 400,00	-
TOTAL OPERATION 1090 -Voirie	720 886,64	1 443 452,21	443 452,21	1 000 000,00
TOTAL OPERATION 1091 - Aménagement bourg Les	27.744.74	4 000 00	4 000 00	
Essarts	37 746,76	4 080,00	4 080,00	-
TOTAL OPERATION 1092 - Aménagement bourg Ste	24 (72 00	500 F47 40	40,700,00	5/0.02/ 40
Florence	24 672,00 589 516,40		19 680,00	569 836,40
TOTAL OPERATION 1093 - Aménagement bourg L'Oie	100 000,00	456 758,90	-	456 758,90
TOTAL OPERATION 2000 - Eglises	35 826,00	82 469,79	8 469,79	74 000,00
TOTAL OPERATION 2010 - Matériels divers	348 866,28	275 158,78	20 158,78	255 000,00
TOTAL OPERATION 2020 - Mobilier urbain et guirlandes	22 444,40	15 772,00	1 272,00	14 500,00
TOTAL OPERATION 2030 - Multi-accueil	47 415,18	136 006,27	14 206,27	121 800,00
TOTAL OPERATION 2040 - Groupe scolaire Chaissac	90 522,90	141 690,72	76 690,72	65 000,00
TOTAL OPERATION 2050 - Restaurants scolaires	20 000,00	33 293,84	13 293,84	20 000,00
TOTAL OPERATION 2060 - Centres de loisirs	6 415,29	199 098,75	2 798,75	196 300,00
TOTAL OPERATION 2090 - ADAP	264 768,01	235 293,54	45 273,54	190 020,00
TOTAL OPERATION 2091 - Aménagements sécuritaires	860 496,43	25 723,33	25 723,33	-
TOTAL OPERATIONS	6 175 049,69	6 930 021,99	1 773 106,69	5 156 915,30

VI. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

BUDGET PRINCIPAL

Recettes et dépenses de fonctionnement : 6 877 331€ Recettes et dépenses d'investissement : 7 997 815 €

BUDGET ANNEXE ANCIENS LOTISSEMENTS

Recettes et dépenses de fonctionnement : 341 699 € en dépenses et 405 172 € en recettes

Recettes et dépenses d'investissement : 411 836 €

Principaux ratios

	2018		2019	2020
Ratios	Métropole - de 5 000 à 9 999	Essarts-en- Bocage	Essarts-en- Bocage	Essarts en Bocage
Dépenses réelles de fonctionne- ment / population	991 €	651	673	694
Produit des impositions directes / population	516 €	280	294	296
Recettes réelles de fonctionne- ment / population	1 176€	947	951	936
Dépenses d'équipement brut / population	302 €	259	302	769
Encours de la dette / population	957 €	691	610	544
Dotation globale de fonctionne- ment / population	172 €	154	149	144
Dépenses de personnel / dé- penses réelles de fonctionnement	55,40%	47,27%	47,64%	48,37%
Dépenses réelles de fonctionne- ment et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93,1%	75,93%	78,54%	81,27%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionne- ment	24,2%	27,37%	31,72%	82,17%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	82,3%	50,06%	64,4%	58,06%

VII. État de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2020est de 5 462 596 €. Le ratio de désendettement de la commune est extrêmement bas : 3,16 années. Le seuil d'alerte étant fixé à 10 années et limite à 13/15 années.

Fait à Essarts en Bocage, le 18 Février 2020

Le Maire, Freddy RIFFAUD